

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 44 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La proposition de la Prusse de convoquer un Parlement allemand inspire de vives inquiétudes en Autriche, si l'on en juge par les journaux de Vienne. Le *Fremdenblatt* voit dans la note prussienne du 24 mars le véritable plan de campagne de M. de Bismark. Le ministre prussien met pour ainsi dire les gouvernements d'Allemagne en demeure de déclarer eux-mêmes la dissolution de la Confédération germanique. La Prusse revêt son armure complète de guerre afin de mener à exécution ses idées de domination sur l'Allemagne.

La *Gazette autrichienne* jette le cri d'alarme et ne cache point ses terreurs :

« Nous avons, de notre côté, l'entière conviction que la Confédération germanique, avec la loyauté qui caractérise tous ses membres et que nous ne saurions encore mettre en doute, pourra, même dans les conditions de son organisation actuelle, préserver l'Allemagne du « sort de la Pologne » dans l'éventualité de crises européennes. Mais ce ne sera pas l'Autriche qui se chargera de la terrible responsabilité d'avoir poussé volontairement l'Allemagne dans les dangers d'une crise européenne ; et, si cette crise devait réellement éclater, puisse chaque Etat être dans le cas de dire soi-même, avec une conscience aussi pure que l'Autriche, qu'il a rempli avec droiture ses devoirs envers l'Allemagne ! Ce ne sera que quand l'Autriche aura sacrifié son dernier homme et son dernier florin que le dernier patriote allemand pourra s'écrier avec désespoir : « *Finis Germania!* »

On n'a pas oublié à Vienne que le Parlement allemand, convoqué en 1848, avait offert la couronne d'empereur d'Allemagne au roi de Prusse Frédéric-Guillaume, et on soupçonne M. de Bismark de vouloir baser sa politique d'agrandissement sur la création et l'appui d'un Parlement allemand.

Cependant, si l'on en croit une dépêche de Berlin datée du 10 avril, l'Autriche ne combattrait pas en principe la proposition de réunion d'un Parlement allemand, elle demanderait, en même temps, que toutes les provinces autrichiennes participassent à la nomination de ce Parlement. Il est bien entendu que l'Autriche repousserait énergiquement la demande prussienne relative à la concentration entre les mains de la Prusse des contingents des Etats de l'Allemagne du Nord.

Dans l'assemblée des membres berlinois du Nationalverein, qui s'est tenue le 10 à Berlin, on a adopté à l'unanimité des résolutions en faveur de l'union militaire et maritime des duchés au lieu d'une annexion forcée, dont la réalisation chargerait la Prusse de la responsabilité d'une guerre et d'une immixtion possible de l'étranger. La réforme fédérale ne pourrait avoir du succès que sous une direction gouvernementale qui réaliserait le droit constitutionnel du pays.

L'*Indépendance belge* publie le texte de la réponse du gouvernement saxon à la circulaire prussienne. Cette réponse, datée du 6 avril, proteste contre l'annexion des duchés, soit à la Prusse, soit à l'Autriche. Elle rappelle à cet effet les déclarations faites anté-

rieurement par les deux grandes puissances allemandes au sein de la Diète et de la conférence de Londres. Elle combat aussi la crainte d'une agression de l'Autriche, et conclut que la Diète doit se prononcer sur la conduite à suivre par les gouvernements allemands en cas de guerre.

Le *Neue Fremdenblatt* annonce qu'un traité d'alliance offensive et défensive a été conclu entre la Prusse et l'Italie. Ce traité porterait la date du 27 mars et aurait été signé à Florence et à Berlin. Ce même journal ajoute : « Nous ne sommes pas sûrs que les ratifications de ce traité aient été échangées. »

Le bruit court dans le monde diplomatique, dit l'*International*, que l'Autriche, en vue d'un conflit avec la Prusse, aurait fait quelques ouvertures indirectes à l'Italie. M. Visconti Venosta et le comte Arèse, qui doivent former la nouvelle légation italienne à Constantinople, ont reçu l'ordre de modifier leur itinéraire et de se rendre à leur poste en passant par Vienne.

Les incidents politiques se multiplient en Allemagne. — « A cette façon énergique de pousser les choses, dit le *Journal des Débats*, nous ne reconnaissons plus la lenteur provinciale de l'Allemagne. »

La France assure qu'elle avait prévu la direction que prennent les événements. Elle avait remarqué les désirs réformistes de M. de Bismark.

On mande de Copenhague, le 11 avril.

La seconde Chambre du Reithrath a continué

la discussion du budget militaire. Les propositions du ministre de la guerre relativement à la conservation de la force actuelle de l'armée ont été rejetées. Il est probable que le Landsting modifiera cette résolution.

Le *Berlingske Tidende* blâme vivement l'attitude prise par le Folkething en présence de la proposition du ministre de la guerre. Le Danemark, dit ce journal, ne saurait prendre une position comme si son existence ne reposait dorénavant que sur l'indifférence et la tolérance de l'étranger. Il ne saurait s'abandonner lui-même.

Dans la séance du soir, le Folkething a voté un crédit de 100,000 rixdalers, demandés par le ministre de la guerre pour l'achat de nouveaux fusils d'infanterie.

Les lettres de Rome, en date du 7 avril, annoncent que le cardinal Antonelli aurait déclaré, à plusieurs ambassadeurs, que l'emprunt n'était pas encore conclu.

La légion d'Antibes sera exclusivement française, et tous les volontaires étrangers seront écartés de ses rangs.

Le pape a adressé un bref de félicitations aux rédacteurs de la *Civiltà Cattolica* les autorisant à se réunir pour continuer leur œuvre hors Rome, si les événements les y obligeaient.

M. Dumortier a présenté au Saint-Père l'adresse des Belges. Il a dit que les catholiques déploieraient que la révolution ait interrompu les réformes commencées par Pie IX. Le pape a répondu que les premières années de son pontificat avaient été ses plus heureuses an-

FEUILLETON.

28

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Après avoir jeté un coup d'œil sur le mobilier, George avait arrêté son regard sur Mme de la Blairie elle-même : ses cheveux blancs, ses traits amaigris, son teint d'une pâleur bleuâtre, lui donnaient une sorte de ressemblance avec ces plantes qui, dans l'obscurité, végètent faiblement et poussent des tiges longues, frêles, comme argentées.

« Ah ! mon bon George, dit Mme de la Blairie, en remarquant l'expression d'étonnement douloureux peint sur la figure du jeune homme, j'ai grand besoin d'air, de lumière et de chaleur. Le soleil ! le soleil ? mais non, mon mari ! ma fille ! puisse-je les revoir une heure seulement... Tenez, voilà tout mon trésor, un livre de prières qui s'est trouvé par hasard dans un de ces tiroirs. C'est la seule part de ce butin coupable que j'aie osé m'approprier. Ah ! je l'ai payé de prières bien ferventes pour la créature du bon Dieu qui le possédait autrefois ; puisse-

elle avoir, en retour, la centième partie des consolations qu'il m'a procurées !

— Partons, dit Thérèse qui s'impatientait.

— Oui, oui, dit Mme de la Blairie, mais laissez-moi passer la première.

— Non pas, s'écria George, si cet homme...

— Chut ! fit Thérèse, parlez bas, pour l'amour de Dieu ! il va vous entendre !

— George, reprit Mme de la Blairie d'un air de noble résolution, je passerai la première, je le veux absolument ; pour moi seule, il n'y a pas de danger.

— Elle a raison, murmura Thérèse à l'oreille de George, laissez-la faire. »

George avait peine à comprendre, et ne paraissait pas encore disposé à céder. Mme de la Blairie le prit doucement par le bras : « Obéissez-moi, George, lui dit-elle avec gravité, je sais ce que je fais. »

Toute la résistance du jeune homme tomba devant ces paroles qui trouvaient en lui la soumission d'un fils ; cependant il suivit Mme de la Blairie de si près, qu'il pouvait d'un seul bond s'élançer en avant et la couvrir de son corps.

Au bout de deux minutes, ils étaient à l'entrée du quartier. Là, debout, les bras croisés, le chef barrait le passage. Mme de la Blairie se retourna ra-

pidement du côté de George et lui dit à voix basse : « Pas un mouvement ! pas un mot. »

— Saillant, continua-t-elle en s'adressant au chef, laissez-moi sortir ? »

Celui-ci secoua la tête négativement.

« Je m'en vais, Saillant, reprit Mme de la Blairie, laissez-nous passer. »

Et parlant ainsi, Mme de la Blairie s'avancait tranquillement.

Le chef s'écarta un peu.

« Tout est fermé », dit-il froidement.

En effet, la barrière de la galerie d'entrée qui, d'ordinaire, restait ouverte, ne l'était plus, et la clef avait été retirée de la serrure.

« Nous sommes prisonniers ! murmura George. » Son œil étincela ; il fit un mouvement pour s'élançer sur le chef.

— Arrêtez, George ! s'écria Mme de la Blairie ; Saillant a son honneur, je ne crains rien de lui. »

Le chef sourit tristement.

— Oui, reprit-il, Saillant a son honneur, et c'est pour cela qu'il s'oppose à ce qui est insensé.

— Insensé d'échapper à ce lieu horrible ! je vous croyais meilleur, Saillant.

— Je ne suis pas bon, encore ne trahirais-je pas mes camarades.

— Votre dernier mot, Saillant ?

— Vous ne sortirez pas, madame.

— Eh bien, s'il le faut, je mourrai ici sans avoir revu ceux que j'aime de tant d'amour. Mais ce jeune homme sortira ! Saillant, ce jeune homme sortira. »

Il y avait tant d'énergie dans l'accent de cette noble femme que le chef fut ébranlé un instant. Mais il secoua de nouveau la tête.

« Non, c'est impossible, dit-il à demi-voix, la partie est entamée, il faut la jouer jusqu'au bout. »

« Non, madame, continua-t-il plus haut, vous ne sortirez pas ; mais ne craignez rien, j'ai juré que jamais il ne coulerait ici une goutte de sang ; vous êtes sous ma sauvegarde ; tant que je serai en vie, il ne sera pas touché à un cheveu de votre tête à l'un et à l'autre. »

— Nous sommes donc vos prisonniers, Saillant ?

— Oui, pour quelque temps du moins. Nous verrons s'il est possible de...

— Les hommes ! interrompit vivement Thérèse, j'entends les hommes !

— Cours au devant d'eux, dit le chef, voilà la clef de la barrière.

nées, ajoutant qu'il était persuadé que la paix se rétablirait et faciliterait l'accomplissement de ses pensées.

Le *Journal de Rome* proteste contre les assertions contenues dans la correspondance romaine du journal le *Monde*. Il déclare fausses et exagérées les critiques dirigées contre la fidélité des employés du gouvernement pontifical, calomnieuses et injurieuses les assertions contre la noblesse romaine.

Le *Journal de Rome* ajoute que la noblesse romaine, à peu d'exceptions près, se montre toujours fidèle au pouvoir temporel des papes et laissera de nobles exemples à ses descendants.

La *Epoca*, de Madrid, annonce que le général Lersundi est nommé capitaine-général de l'île de Cuba.

Les meetings réformistes se succèdent en grand nombre en Angleterre. A Chester, lord Grosvenor, l'auteur du principal amendement contre le bill de réforme, n'a pas cru devoir paraître devant ses électeurs; il s'est contenté d'envoyer une lettre dont la lecture a été accueillie par des huées et des sifflets. A Calne, la politique suivie par M. Lowe, également opposé au bill, a été publiquement dénoncée et désapprouvée.

Des lettres de Constantinople du 4 avril apportent de graves nouvelles, que nous reproduisons sous toutes réserves. Une baisse notable aurait eu lieu sur les fonds publics; les Consolidés seraient tombés à 39; quelques spéculateurs auraient suspendus leurs paiements; les nouveaux impôts créés sur la propriété seraient l'objet de vives réclamations.

Ces correspondances assurent que la Russie a offert à la Turquie de contracter avec elle une alliance étroite. Une armée turque de 60,000 hommes serait chargée de surveiller les provinces chrétiennes, et de pénétrer, au besoin, dans les Principautés, si des troubles venaient à y éclater.

Enfin, le bruit court qu'on aurait découvert un complot contre le sultan.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

— Par arrêté en date du 10 avril 1866, et en conformité des décrets des 5 septembre et 5 décembre 1865, relatifs au typhus contagieux des bêtes à cornes, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a défendu l'importation en France des animaux de l'espèce bovine de la race dite des steppes.

— On annonce comme prochaine l'appari-

— Maintenant, madame, veuillez entrer avec ce gentilhomme dans ma petite cellule; une fois le rideau tiré, vous y serez en sûreté.

— Et pourquoi pas dans ma chambre plutôt? demanda Mme de la Blairie, jamais personne n'y vient.

— Parce que j'ai mes projets... Entrez, je vous en prie, et quoi que vous entendiez, ne soufflez mot.

Cela fait, le chef rappela Thérèse, et lui dit quelques mots à l'oreille; puis il ajouta plus haut : « Tâche de les arrêter un quart d'heure, fais-les boire, mais pas trop. » Il ouvrit ensuite une des galeries latérales, et s'éloigna en courant.

George voyant le terrain libre, était vivement tenté de prendre quelque parti extrême : voir tant d'issues aboutissant probablement à l'extérieur, et rester à la merci de ces hommes lui paraissait bien dur. Avant tout, il fallait s'assurer si Mme de la Blairie pourrait le suivre : la sauver était son but unique. Il l'interrogea à voix basse.

« La force ne me manquerait pas, mon bon George, répondit-elle, mais la prudence me commande de rester.

— Et cependant, madame, reprit-il, quelle sera

tion du deuxième volume de l'*Histoire de Jules César*.

— La *Gazette des campagnes* assure que la situation générale des campagnes donne partout de bonnes espérances pour 1866. La température ne s'étant pas relevée, l'avance qu'avait prise la végétation a été presque entièrement perdue. Mais l'ensemble des récoltes en terre est dans un état satisfaisant. Les blés, les colzas, les fourrages artificiels donnent l'espoir de bonnes récoltes. Dans quelques contrées les pluies ont entraîné quelques dégâts et les semailles printanières ont subi des retards prolongés qui n'ont rien d'inquiétant jusqu'ici.

— Cinq personnes ont été blessées pendant le terrible incendie qui a eu lieu à Toulouse vendredi soir, et que nous avons rapporté; mais la conséquence la plus regrettable de ce sinistre est la perte d'un honorable citoyen, M. le docteur Bessières, membre du conseil municipal, ancien professeur à l'école de médecine de Toulouse. M. Bessières s'était résolument mis à une des nombreuses chaînes qui furent organisées; mais ses forces le trahirent : s'étant senti indisposé, il se décida à rentrer chez lui; à peine avait-il gravi les premiers degrés de l'escalier, qu'il s'affaissa sur lui-même et ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

MM. les docteurs Batut et de Lacger, appelés en toute hâte auprès de leur confrère, ne purent que constater sa mort. M. le docteur Bessières était âgé de soixante-dix ans. Les pertes matérielles du sinistre sont évaluées approximativement à 7 ou 800,000 fr.

— Le dernier roman de M. Victor Hugo, les *Travailleurs de la mer*, est décidément en échec. La caricature s'en est emparée et la parodie l'achève. Aujourd'hui, les murs de Paris sont couverts d'immenses affiches annonçant la publication d'un nouveau journal : *Le Canard*, revue cancan des *Travailleurs de la mer*! Et en même temps, un petit théâtre prépare une pochade qui s'appellera *la Mère des travailleurs*. Comme on voit, l'écrivain par trop fantaisiste de Guernesey va être travaillé de toutes les façons.

— Il vient de mourir dans une commune du département de l'Aisne un homme qui avait fait de l'avarice un art véritable. Il pratiquait en toutes circonstances le : « Je ne puis rien donner, » et il ajoutait à cette formule : « Je ne puis rien exposer. »

Ainsi, il n'a jamais porté de coiffure, aucune loi n'ordonnant d'avoir la tête couverte. On ne lui a connu pendant toute sa vie qu'une veste et un pantalon; pas de chemise, c'est inutile. Rentré chez lui, il se débarrassait de tout.

Il allait au marché de Chauny vendre des légumes et il les portait dans un grand pa-

la fin de tout ceci? Avez-vous confiance en cet homme?

— Oui et non, Saillant ne nous trahira jamais. J'avais même espéré qu'il nous laisserait aller, je sais depuis longtemps qu'il est disposé à me délivrer, mais son honneur de brigand le retient; il voudrait tout concilier.

— Eh bien, il faut le tirer d'embaras en sortant nous-mêmes par un de ces passages.

— Je serais la première à vous le conseiller, pour vous, George, si c'était faisable; mais vous vous perdriez infailliblement. Nous sommes au centre d'un labyrinthe inextricable; la galerie d'entrée, seule, serait à prendre, si elle était libre.

— Alors, prenons-la, je vous vous cacherez dans la cave qui est à l'entrée, je me mettrai devant vous, il y fait très-sombre; s'ils nous découvrent, je suis armé, nous verrons ce que peut un homme de cœur contre cinq ou six scélérats.

— Non, George, non; vous vous faites de généreuses illusions. Le mieux est d'attendre. Saillant a quelque projet, soyez-en sûr...

— Tenez... je l'entends... Il est au magasin. On dirait qu'il remue des caisses ou des barriques. Cet homme a de singulières ressources d'esprit. Ah! s'il

avait voulu les employer au bien. »

On entendait, en effet, à grande distance, un bruit dont Mme de la Blairie seule distinguait la nature. Le sens de l'ouïe avait acquis chez elle une extrême sensibilité pendant son séjour de trois années dans cette demeure souterraine.

A demi convaincu, George se résigna à attendre; mais pour plus de sûreté, il se plaça de manière à parer un premier coup en cas d'attaque. La cellule du chef, où ils étaient, ne contenait, outre le lit, que deux ou trois mauvais sièges et un coffre : elle était séparée du quartier par une cloison en planches au milieu de laquelle on avait laissé une ouverture garnie d'un rideau formant portière. Même lorsque le rideau était relevé, il ne pénétrait pas dans ce réduit assez de lumière pour qu'on pût y distinguer les objets, sauf le lit placé en face de l'ouverture.

Au bout de quelques minutes, le chef revint portant sur l'épaule une longue boîte en bois assez semblable à un cercueil : il ferma la barrière, se dirigea vers la chambre de Mme de la Blairie, y prit certaines dispositions, et rentra enfin au quartier.

Les hommes ne tardèrent pas à paraître de leur

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA FAÇADE DU THÉÂTRE
ET LES CINQ NOMS LITTÉRAIRES.

La chronique locale est à l'inauguration du théâtre : cela doit être. Le 5 avril 1866 semble avoir ouvert aux horizons de notre ville une ère nouvelle.

La littérature, les arts, occupent maintenant toutes les pensées. Chacun analyse, apprécie les œuvres de nos grands maîtres en tragédie, en comédie, en drame, en vaudeville, en musique, en architecture, etc.; chacun aussi s'entretient du mérite, des succès obtenus par leurs interprètes modernes.

Ces appréciations diverses prouvent que le goût des lettres et des arts n'est pas éteint parmi nous : courage donc à l'esprit saumurois ! qu'il se maintienne dans cette voie : c'est une lice sur laquelle peut s'exercer la critique sans blesser l'harmonie.

Suivons le torrent; parlons des cinq noms qui sont gravés sous la frise élégante de la façade occidentale de notre beau théâtre.

Corneille, Racine, Molière, Beaumarchais, Scribe : ces noms sont-ils convenablement assortis ?

Nous pensons que leur groupe est co-ordonné avec à-propos, car les cinq individua-

lités qu'ils désignent, représentent cinq époques distinctes de notre histoire littéraire, en même temps qu'ils nous indiquent les dates d'une transition dans les idées, dans les sentiments de la vie nationale; or, ces idées et ces sentiments s'impriment toujours sur les productions de l'esprit contemporain.

Aussi, pour juger avec impartialité de la valeur des cinq noms que nous venons de rappeler, convient-il d'abdiquer ses sympathies particulières à l'égard de tel auteur, ses penchants instinctifs vers tel ordre de choses et de ne considérer la société française qu'en observateur désintéressé, libre de toute théorie sociale, en ami des lettres enfin.

Etudions succinctement, l'un après l'autre, le mérite des cinq noms qui nous occupent.

Corneille (Pierre) commença sa réputation de poète tragique sous le règne de Louis XIII. Il fut impressionné des souvenirs de la Ligue et frappé par le spectacle du gouvernement de Richelieu : son génie mâle se modela-t-il donc à cette empreinte vigoureuse.

Avant lui, sous Henri II, Jodelle avait fondé l'art tragique français dans *Cléopâtre*. Sous Louis XIII même, Mairet dans *Sophonisbe*, et Rotrou dans *Venceslas*, avaient rivalisé, au début, avec Corneille.

Mais par le *Cid*, par les *Horaces*, par *Cinna*, Corneille gagna les hauteurs du sublime, personne depuis ne l'a dépassé : est-il considéré avec raison comme le père de la grande tragédie.

Passons à Racine. Lui aussi, il est monté au premier rang, à côté de Corneille; toutefois, il ne doit pas lui être assimilé par simple comparaison. Racine a un cachet propre qui le distingue de son aîné.

Vivant en plein siècle de Louis XIV, il représente des mœurs moins énergiques, il parle un idiome plus doux, plus épuré : son style se ressent déjà du contact d'une société sur laquelle les femmes commençaient d'exercer une influence marquée. Racine, disons-le, fut le peintre du sentiment; *Andromaque*, *Phèdre*, *Athalie*, *Esther*, voilà ses œuvres.

Arrivons à Molière, le comique inimitable. Son génie nous était révélé naguère par la diction pure, par le geste sévère et gracieux des Geffroi, des Regnier, des Arnould-Plessy, des Guyon, des Fleury; ils nous ont montré que ce *Misanthrope*, dédaigné de prime-abord comme une vieillerie, est encore l'idéal de la perfection dramatique. Elle est des plus fines, cette satire contre les excès de la vertu : qui de nous n'a blâmé l'honnête *Alceste* de sa rudesse envers la coquette *Célimène*, envers la jalouse *Arsinoé*!

Si nous rappelons maintenant le *Tartuffe*, les *Précieuses ridicules*, les *Femmes savantes*, le *Bourgeois-Gentilhomme*, l'*Avare*, nous dirons avec un littérateur de nos jours : « que nul moraliste, nul réformateur, ne peut revendiquer dans l'amélioration de l'espèce

côté : ils parlaient haut et joyeusement.

« Thérèse a les yeux rouges, disait l'un.

— Frère Jean l'aura battue, disait l'autre.

— Non, non, repartit le troisième, il est encore dehors, son cheval n'est point à l'écurie.

— Alors, dit le premier, je n'y connais plus rien, comme dit la chanson,

Ne sais ma mie
D'où vient...

— Silence ! dit le chef, il y a du deuil ici !

— Du deuil ? répétèrent plusieurs voix.

— Oui, du deuil, continua le chef, je vous dirai ça tout à l'heure. Le rapport avant tout. Prenez vos places. Voyons, Fortin, c'est toi qui commandais, parle.

— Ce ne sera pas long, dit celui-ci, voilà deux cent-dix livres; une failliée journée. La foire était pourtant assez bonne; mais de la maréchassée partout, il n'y a plus moyen de traiter la plus petite affaire. De la maréchassée, je vous le demande un peu, à Saint-Maixent. Les gens qui sont là-dedans devraient bien aller en guerre, au lieu de rester dans le pays pour vexer le monde. Enfin, il faut se résigner à tout.

humaine, une meilleure part que le grand comique Molière. »

Voici venir *Beaumarchais* ! Est-il bien choisi ce quatrième nom ? Nous ne craignons pas de répondre affirmativement.

Beaumarchais est l'écrivain comique le plus neuf, le plus original qui soit apparu depuis Molière. C'est le type de l'esprit français à la fin du XVIII^e siècle.

Dans *Figaro*, dans le *Barbier de Séville*, dans la *Mère coupable*, il met en scène non plus des caractères ridicules, mais les théories philosophiques du dix-huitième siècle, les vices des vieilles institutions. Il exerça ainsi une grande influence sur le mouvement national de 1789.

Arrivons au cinquième et dernier nom, celui de *Scribe*.

Il vient d'être sévèrement flagellé ; nous dirons pourtant qu'il a droit d'être inscrit sur notre théâtre, et son souvenir est encore vivant à la mémoire de bien des Saumurois.

Assurément les productions de *Scribe* n'ont pas la majesté des œuvres de Corneille, de Racine, de Molière ; elles n'ont pas la verve des comédies de Beaumarchais ; est-ce à dire pour cela qu'elles sont sans droit à la postérité ? Non ! *Scribe* est, quoiqu'on dise, le peintre fidèle de l'âge d'uniformité qui a commencé avec le dix-neuvième siècle ; cet âge est le nôtre.

Les classes, les rangs d'autrefois ayant disparu, la comédie à caractères ne trouvait plus de types ; en cet état de choses, *Scribe* s'est mis à observer les *petits défauts*, les *petits travers des individus*, il en a fait la peinture vraie, charmante et spirituelle, souvent assaisonnée d'un couplet, que Paris et la province ont frédonné longtemps.

Il suffit de nommer le *Solliciteur*, le *Menteur véridique*, la *Quarantaine*, le *Mariage d'argent*, le *Mariage de raison*, le *Verre d'eau*, l'*Ambitieux*, la *Camaraderie*, etc., etc., pour constater les droits de *Scribe* à prendre rang sur notre frontispice.

Ainsi s'explique l'*assemblage raisonné* des cinq noms littéraires que le passant lit au-dessus de l'entrée majestueuse du théâtre de Saumur.

PAUL RATOUIS.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 12 avril, midi.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans le 12 avril, à 11 heures du matin. Il s'est élevé à 2^m 52, par suite des pluies survenues depuis le 9.

Aucun avis nouveau de la Vienne et du Cher.

CLASSE DE 1865.

RÉPARTITION entre les cantons de l'arrondissement de Saumur, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage, du contingent de 1374 hommes affecté au département de Maine-et-Loire, sur la classe de 1865.

CANTONS.	Nombre d'inscrits.	Contingent à fournir.
Doué	104	52
Gennes.....	64	20
Montreuil-Bellay.....	76	25
Saumur (nord-est).....	78	24
Saumur (nord-ouest).....	75	25
Saumur (sud).....	154	41
Vihiers.....	156	48

Itinéraire du conseil de révision pour l'arrondissement de Saumur.

CANTONS à EXAMINER.	LIEUX où se fera L'EXAMEN.	JOUR ET HEURE DE L'EXAMEN.
Etrangers au dépt de Maine-et-L.	Angers, Préf.	Lundi 23 avril, à midi.
Saumur (N.-O.)	Saumur	Lundi 30 avril, à 9 h.
Jeunes gens détenus appartenant à divers départements.	Fontevault	id., à 2 h.
Saumur (N.-E.)	Saumur	Mardi 1 ^{er} mai, à 9 h.
Saumur (Sud)	Saumur	id., à 2 h.
Montreuil-Bellay	Montreuil-B.	Mercredi 2 mai, à midi.
Doué	Doué	id., à 4 h.
Gennes	Gennes	Jeudi 3 mai, à 1 h.
Vihiers	Vihiers	Mercredi 23 mai, à 1 h.
Ajournés et admission des remplaçants ou substituants.		Lundi 4 juin, à midi.
Id. et formation de la liste départementale.		Mercredi 6 juin, à midi.
Exonération des jeunes soldats ayant versé le prix de cette exonération, avant le même jour.		Jeudi 14 juin, à midi.
Id., de ceux ayant versé le 16 juin au plus tard.		Mardi 19 juin, à midi.

Sous aucun prétexte, les jeunes gens étrangers au département de Maine-et-Loire, régulièrement autorisés à s'y faire examiner, ne pourront être visités ailleurs qu'au chef-lieu, et ils devront être munis de leurs passeports ou de leurs livrets d'ouvriers, lorsqu'ils se présenteront devant le conseil de révision.

Les séances du conseil commenceront très-exactement aux heures indiquées ; il importe que les jeunes gens convoqués ou leurs mandataires, en cas d'absence, soient présents dès le commencement de l'opération, faute de quoi ils pourraient être déclarés propres au service militaire et dirigés ultérieurement sur un corps de l'armée, quels que fussent d'ailleurs leurs droits à l'exemption.

Un arrêté du ministre de la guerre fixe à la somme de 2,100 francs le taux de la prestation individuelle, que les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1865 auront à payer pour obtenir l'exonération du service militaire en 1866.

Un autre arrêté fixe à 450 francs pour chaque année de service restant à accomplir la prestation individuelle que les militaires sous les drapeaux auront à verser pour être admis, s'il y a lieu, à l'exonération du service.

Les concours régionaux vont s'ouvrir le mois prochain.

Notre département appartient à la première série de la 3^e région, qui contient sept départements : Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Morbihan, Mayenne. Le siège du concours sera Nantes. L'inspecteur général dirigeant le concours, M. Lefebvre de Sainte-Marie.

Un chien atteint d'hydrophobie errait mardi matin dans les rues de la ville d'Angers, se ruant sur les chiens qu'il rencontrait. La police, instruite de ces faits, se mit immédiatement à la poursuite de cet animal qui avait déjà mordu plusieurs personnes ; il fut atteint rue Baudrière, et attaqué avec une grande vigueur par l'agent Picherit, qui déploya dans cette circonstance un courage auquel nous aimons à rendre justice : le chien a été tué. Ceux qu'il avait mordus ont été mis en fourrière ; et l'administration municipale, qui s'est émue à juste titre de ces faits, a pris un nouvel arrêté dont on ne saurait trop louer les dispositions, parce qu'on ne saurait trop entourer de garanties la vie des citoyens.

Ce n'est pas dans la rue Saint-Laud, mais bien dans la rue Plantagenet qu'a été tué, par l'agent Picherit, le chien qu'on croyait atteint d'hydrophobie. Une des personnes mordues s'est fait immédiatement cautériser la plaie. Les familles des enfants qui avaient reçu des morsures ont été prévenues, de façon à ce qu'elles puissent prendre toutes les mesures préventives nécessaires. Enfin, tous les chiens qu'on soupçonnait atteints ont été abattus ou mis en fourrière.

Samedi dernier, 7 avril, la foudre est tombée sur un moulin à vent, situé commune de Saint-Germain, arrondissement de Cholet. Il en est résulté un violent incendie qui a complètement détruit le moulin.

La perte matérielle est évaluée à 3,500 fr.

On écrit de Douarnenez, le 9 avril, au *Phare* :

« Les 5 et 6 du courant, un certain nombre de bateaux de pêche, attachés à notre port, ont pris, à trois lieues en mer, entre les grèves de Sainte-Anne et de Truze-Malaouine, une grande quantité de petits sprats (poisson un peu plus petit que la sardine). Ces sprats à peine débarqués, ont été mis en sel, puis dans peu de jours seront embarrillés, et dirigés sur Nantes, par le chemin de fer. On évalue à soixante-dix barriques du poids de 300 kilogrammes, l'une, ce qui a été pris de sprats pendant ces deux journées de pêche. »

Une remarquable opération chirurgicale, la transfusion du sang, a été faite avec un plein succès, le 4 de ce mois, dans une commune du département d'Indre-et-Loire.

« Un cultivateur de Benais, nommé Goisnard, âgé de quarante-un ans, s'était grièvement blessé à la paume de la main droite en enfonçant un échelas dans la terre. Un éclat de bois avait pénétré dans les chairs et déchiré une veine, d'où le sang s'échappait à flots, sans qu'il fût possible de l'arrêter.

« Goisnard, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, malgré l'état de faiblesse où il se trouvait, se rendit chez M. le docteur Froulin, à Restigné ; mais à son arrivée, épuisé par une perte de sang qui s'était prolongée pendant plusieurs heures, et que les efforts et la fatigue de la marche avaient encore activée, il tomba à la renverse privé de connaissance.

« C'est alors que, pour suppléer à cette perte de sang, presque totale, et qui aurait, sans aucun doute, déterminé la mort quelques instants plus tard, M. le docteur Froulin pratiqua sur Goisnard le genre d'opération dont nous avons parlé. Il fit une saignée au nommé Jules Durand, charretier à Restigné, et introduisit le sang de cet homme dans une veine du bras gauche de Goisnard.

« Au bout de quelques minutes, ce dernier reprit l'usage de ses sens, et aujourd'hui il est en parfaite santé. »

Dans un précédent numéro, nous avons publié une lettre de M. l'abbé Lalou, curé de Gizay, dans laquelle il faisait connaître un cas de léthargie qui avait laissé supposer une mort véritable jusqu'au moment de l'inhumation.

Voici les renseignements qui sont parvenus au *Courrier de la Vienne* sur la fille Radégonde Dégusseau, postérieurement à la lettre de M. le curé de Gizay :

« L'état léthargique s'est prolongé depuis le dimanche jusqu'au mercredi suivant. Peu à peu la respiration de la prétendue morte est devenue plus fréquente et plus forte, enfin les yeux se sont ouverts et la parole est revenue. La fille Dégusseau a rappelé toute les circonstances qui ont précédé la cérémonie de l'enterrement, elle a parlé des rites de l'Extrême-Onction, des cierges qui brûlaient autour de son lit, et elle a pris de la nourriture. Son état indiquait une grande faiblesse, mais aucun symptôme de maladie aiguë. Elle voulait même se lever : sa famille s'y opposa à cause de sa faiblesse.

« Après quatre jours écoulés, la fille Dégusseau, dont l'état mental n'était pas très-sain, refusa de manger et de boire : elle était déjà très-faible, et douze jours après elle est morte, cette fois véritablement.

« On a pris la précaution de faire l'inhumation 56 heures après le décès, lorsque la décomposition ne laissait plus aucun doute sur la réalité de la mort, qui avait d'ailleurs été constatée par un médecin. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODART.

« Done, avant d'arriver à Saint-Maixent, j'avais avisé sur la route un troupeau de moutons à la marque du père Grimaud : quatre-vingts bêtes environ, quelque chose de bien : à trois écus la pièce, ce n'était pas trop cher. Aussitôt, j'envoie Goulard, Le Bic et Mahou acheter chacun deux moutons en premier choix : « Vous irez ensuite, que je leur dis, vous mettre en foire, et vous ne vendrez qu'au père Grimaud, tâchez de marchander longtemps. » De notre côté, Leblanc, Chouin et moi, nous suivons le père Grimaud à l'auberge de la *Croix-d'Or*. Une fois lui parti, nous allons à l'écurie, les moutons sont démarqués en deux temps et conduits au *Soleil-Levant*, à l'autre bout de la ville. Mais là, par un fait exprès, point de marchand, personne ne veut de mes moutons, jour de Dieu ! Quelle satanée chance ! Le Bic arrive : — « Dépêche-toi, me dit-il, le père Grimaud va quitter la foire. » — Point de marchand, toujours. Je me serais bien arraché les cheveux ! Goulard accourt : la même ritournelle : « Dépêche-toi, on se remue à la *Croix-d'Or*. » Allons, c'est manqué, fini, perdu ; j'accroche un passant, je lui vends le troupeau, ce qu'il en veut donner, quoi ! pour une livre ce qui en valait trois ! Si ça arrivait souvent, de pareilles choses, il y aurait à en mourir.

— Allons, c'est bien, c'est bien, dit le chef, une autre fois mieux. Partagez si vous voulez, je vous abandonne ma part. »

Quand le bruit des écus eut cessé, le chef reprit d'une voix grave :

— Maintenant, nous avons une triste besogne à faire ce soir : la dame est morte la nuit dernière... — Cent louis de gagnés ! murmura une voix.

— Qu'est-ce que tu dis, Le Bic ?

— Rien, rien, mon capitaine.

— Je l'aurais parié, fit un autre, elle était blanche comme un cerge.

— La dame est morte, continua le chef, nous l'enterrerons dans le bois. D'ici là, je ne veux au quartier ni propos, ni chansons ; si vous voulez vous amuser, vous irez chez Thérèse. A la brune, soyez tous ici, que pas un n'y manque, vous m'entendez ! »

La mort commande le respect, même dans une caverne.

Les brigands sortirent en silence les uns après les autres. Un seul s'attardait. Lorsqu'il se fut assuré que ses camarades étaient hors de la portée de la voix, il s'approcha du chef.

— Capitaine, lui dit-il, je vous demande une permission d'un jour.

— Pourquoi faire ? demanda le chef.

— Pour aller voir mon cousin le contelier à Châtellerault.

— Ne mens pas, Le Bic, tu veux aller à Châtillon et non à Châtellerault.

— Je vous assure, capitaine...

— Tu veux aller voir Chantrac et non ton cousin.

— Mais, je vous jure...

— Ne jure point, tu l'as dit toi-même tout à l'heure, Chantrac t'a promis cent louis.

— Eh bien ! y a-t-il du mal à ça ?

— Non pas à ça. Mais ne t'avait-il point demandé autre chose ?

— Ah dame ! capitaine...

— Oui, par exemple, de hâter un peu l'évènement, hein ?

— Capitaine, je n'ai jamais songé...

— Corbleu ! je le crois bien, si j'avais vu dans tes yeux l'ombre d'une pensée semblable, tu n'aurais pas eu le temps de pousser un souffle.

« Va, va, porte-lui la nouvelle, et prends ses cent louis. Un bon placement, ma foi, pour Chantrac !

dis-lui de ma part que je lui en souhaite beaucoup de pareils. Va, et ne sois qu'un jour absent. »

L'homme congédié ne se le fit pas dire deux fois.

Demeuré seul, le chef agita un cordon qui correspondait apparemment à une sonnette placée dans la maison en ruines, car, un instant après, Thérèse parut. Le chef lui parla à voix basse ; Mme de la Blairie n'entendit que les derniers mots : « Ce soir, à nuit close. »

Pendant les heures qui suivirent, le chef alla, à plusieurs reprises, dans la chambre de Mme de la Blairie, où il paraissait s'occuper de quelques préparatifs ; puis il écrivit à la lueur du flambeau de résine. Au moindre bruit, il pliait son papier, le mettait dans sa poche, et toute son attention paraissait concentrée sur un registre ouvert devant lui.

Le temps semblait bien long aux deux prisonniers.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

Vienne, 15 avril. — Le *Wanderer* confirme positivement le bruit d'après lequel la Prusse a répondu négativement à la demande de l'Autriche, qui l'invitait à cesser ses armements.

Le *Débat* dit :

« La question fédérale posée avec ou sans la Prusse, ne sera plus rayée de l'ordre du jour. »

Calsruhe, 12 avril. — Une réunion des députés de tous les partis s'est prononcée en faveur de la convocation d'un parlement allemand.

Berlin, 12 avril. — La Bavière, la Saxe-Weimar et Bade ont approuvé la proposition de la Prusse en faveur de la réforme fédérale.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit :
« L'affaire Waldersee est si inouïe, que l'Autriche donnera évidemment satisfaction. »

Wiesbaden, 12 avril. — Un appel des députés progressistes en faveur de la convocation du parlement allemand, vient d'avoir lieu.

Jassy, 11 avril. — Dans une réunion préparatoire qui vient d'avoir lieu, en vue des prochaines élections, la liste des candidats unionistes a passé tout entière.

Bucharest, 12 avril. — Le général N. Goles-

co et M. Lascar Cartagi, membres de la lieutenance princière, et M. D. Stourza, ministre des travaux publics, font une tournée dans le pays; ils passeront par Jassy.

Les derniers ministres du prince Couza ont été mis en accusation pour dilapidation des fonds publics.

Pour les dernières nouvelles : P. GOBET.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Par acte passé devant M^e Daburon, notaire à Brézé, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), du vingt-six janvier mil huit cent soixante-six, la commune de Brézé a acquis du sieur Etienne Moreau, propriétaire-cultivateur, et la dame Marie Claveau, sa femme, qu'il autorise, demeurant ensemble à Brézé, carrefour de la Chapelle,

Pour l'élargissement du chemin vicinal de Brézé à Montreuil-Bellay :

Une parcelle de terrain, sur partie de laquelle existent diverses constructions, située au carrefour de la Chapelle, commune de Brézé, d'une contenance de soixante-cinq centiares et demi, longeant le chemin vicinal de Brézé à Montreuil-Bellay, et faisant partie des numéros 1952, 1954 et 1956, section A du plan cadastral de ladite commune de Brézé; ladite parcelle joignant au midi le chemin de Brézé à Baffou, au levant la chapelle appartenant à la commune de Brézé, au nord le vendeur, au couchant ledit chemin.

Cette vente a été faite aux conditions suivantes : 1^o la commune de Brézé sera propriétaire de suite des immeubles vendus, mais elle n'en entrera en jouissance qu'au quinze mars prochain; 2^o la commune prendra le terrain dont s'agit dans son état actuel et dans l'état où il se trouvera à l'époque d'entrée en jouissance ci-dessus fixée, sans pouvoir exercer à cet égard aucun recours contre les vendeurs, si ce n'est pour abus de jouissance ultérieure aux présentes; les sieur et dame Moreau se chargent personnellement de faire à leurs frais les démolitions nécessaires pour rendre libres les portions de terrain présentement vendues; ce travail devra être commencé au quinze mars prochain et poussé avec activité; 3^o elle souffrira les servitudes passives de toute nature qui peuvent la grever et jouira de celles actives qui peuvent en dépendre; elle se défendra des unes et fera valoir les autres à ses risques et périls et sans recours; 4^o elle acquittera, s'il y a lieu, les impôts à la charge de ladite parcelle, à compter du jour de l'entrée en jouissance; les sieur et dame Moreau devant en être déchargés à compter du même jour.

Cette vente est faite, en outre, moyennant le prix de dix-huit cents francs, que M. le Maire de la commune de Brézé oblige cette commune à payer aux sieur et dame Moreau, le quinze mars prochain, sans intérêts jusqu'à cette époque, passé laquelle, à défaut de paiement, ledit prix en produira au taux de cinq pour cent par an, qui commenceront à courir le jour où les formalités de transcription et de purge légale seront accomplies.

Par un acte administratif, du six juillet mil huit cent soixante-cinq, ladite commune de Brézé a acquis, aussi pour l'élargissement du chemin vicinal de Brézé à Montreuil-Bellay, de Etienne Moreau, cultivateur, et Marie Claveau, sa femme, demeurant à Brézé, une parcelle de jardin, numéro 1898, section A du plan cadastral de ladite commune, contenant vingt-deux centiares, et une parcelle de vigne de vingt-neuf cen-

tières, numéro 1973 du plan, même section; le tout moyennant le prix de trois cent vingt-huit francs vingt centimes.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ledit morceau de terre, la commune de Brézé a fait déposer au greffe du tribunal de première instance séant à Saumur, une copie collationnée desdits actes de vente, avec un extrait dressé conformément à la loi, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt dressé le trente mars mil huit cent soixante-six; et par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du treize avril courant, a fait signifier cet acte de dépôt à M. le Procureur impérial près ledit tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il fera publier cette signification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le treize avril mil huit cent soixante-six.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte passé devant M^e Leroux et son collègue, notaires à Saumur (Maine-et-Loire), le vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-cinq : M. Gabriel Deschamps, négociant en vins, et M^{me} Hortense Simon, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ont acquis de M. Julien Harraut, propriétaire-cultivateur, et dame Marguerite-Scholastique Harraut, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Mouligné, commune de Saint-Lambert-des-Levés;

1^o Une maison, consistant en trois chambres au rez-de-chaussée, deux chambres - mansardes, greniers, trois écuries, cellier derrière, quatre toits à porcs, cour devant la maison, pompe dans la cour, jardin et ouche derrière la maison, le tout formant un ensemble contenant un hectare trente-deux ares;

2^o Un hectare douze ares cinquante centiares de terre labourable, faisant partie de la grande pièce, située devant la maison;

3^o Un morceau de terre, situé au canton des Varannes, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant environ vingt-deux ares, formant un carré long.

Cette vente a été faite à ces conditions : 1^o que les acquéreurs auront dès ce jour la jouissance des biens présentement vendus, sans préjudice du droit d'usufruit d'une chambre que les vendeurs se sont réservés et qui ne prendra fin qu'au décès du dernier vivant d'eux; 2^o qu'ils prendront les biens dans l'état où il sont, qu'ils supporteront les impôts et les paieront à partir du premier janvier mil huit cent soixante-six.

En outre, cette vente a été faite moyennant douze mille francs. Les précédents propriétaires sont : 1^o M. Caillaud, Sulpice, propriétaire à Angers, M^{me} Cordelet, Victoire, sa femme; 2^o Rondeau, Thomas; 3^o Rondeau, Auguste; 4^o Rondeau,

père de ces derniers; 5^o Lizé, François; 6^o Julie Leger; 7^o Tessier, Jean; 8^o Lizé, Marie.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales, M. et M^{me} Deschamps ont fait déposer au greffe du tribunal de première instance séant à Saumur, une copie collationnée dudit acte de vente, avec un extrait de cet acte dressé conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt en date du trente mars mil huit cent soixante-six, et par exploit de Laporte, huissier à Saumur, du 13 avril courant, enregistré, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, ils feront publier cette signification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le treize avril mil huit cent soixante-six.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE HUBLIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Hublin, marinier à Saint-Martin, sont invités à se présenter, le samedi 21 avril courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi, 16 avril 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans les ateliers de feu M. Goizet, constructeur de voitures, à Saumur, rue du Champ-de-Foire, à la vente publique aux enchères, des objets dont le détail suit,

SAVOIR :
Quantité de madriers en hêtre, ormeau, planches de hêtre, bois blanc, bois mince, panneaux, planches en noyer, etc., 5 beaux établis, presses en fer, scies, varlopes, rabots, riflards, outils à moulures, calibres, meule montée, belles garnitures de voitures, paquets de limes, colle-forte et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

PRÈS A VENDRE.

1^o Trente-trois ares, dans la prairie de la Grise, à Saumur;
2^o Onze ares, dans la prairie des Perchers, même commune;
3^o Et cinq ares cinquante centiares, dans la prairie de Varrains.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER. (149)

TROIS MAISONS A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse, A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (165)

A VENDRE JARDIN CLOS DE MURS Avec espaliers en plein rapport.

S'adresser à M. POITVIN aîné, carrefour du Chapeau. (142)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Goizet, menuisier en voitures. Cette maison comprend quatre chambres à feu, deux greniers, cave, hangar, atelier pouvant être converti en remise et écurie.

A VENDRE UNE JOLIE CAVE pouvant contenir 100 barriques de vin, pressoir en chêne et tous ses accessoires.

Et 6 ares de vignes, situés au-dessus de cette cave. Le tout situé au Clos-Bonnet, près Saumur.

S'adresser à M^{me} V^o MICHELIN, propriétaire, route de Varrains. (137)

A LOUER Pour la St-Jean prochaine,

REMISE

Rue du Temple, 25. S'adresser à M. BINEAU.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de départ, UN FONDS DE SERRURERIE, Situé à Saumur, Très-bien achalandé S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement, UN JOLI PIED-A-TERRA

Rue Cendrière, n^o 6. Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines, cave et caveau. Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue; Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

Un jeune homme, habitué au commerce, désire utiliser quelques heures de loisir dont il peut disposer tous les jours. S'adresser au bureau du journal.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes, A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 AVRIL.			BOURSE DU 13 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 90	»	»	70	66 40	»
4 1/2 pour cent 1852.	96 25	»	»	1 25	96	»
Obligations du Trésor.	455	»	»	»	453 75	»
Banque de France.	3495	»	»	5	3450	»
Crédit Foncier (estamp.).	1230	»	»	30	1220	»
Crédit Foncier colonial.	615	»	»	»	615	»
Crédit Agricole.	627 50	»	»	»	627 50	»
Crédit industriel.	643 75	»	»	16 25	645	»
Crédit Mobilier.	560	»	»	40	555	»
Comptoir d'esc. de Paris.	820	»	»	15	790	»
Orléans (estampillé).	812 50	»	»	7 50	805 25	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1090	»	»	15	1080	»
Est.	532 50	»	»	»	520	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	852 50	»	»	12 50	842 50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	535	»	»	5	520	»
Ouest.	537 50	»	»	»	533 75	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1470	»	»	30	1455	»
Canal de Suez.	405	»	»	5	497 50	»
Transatlantiques.	470	»	»	10	450	»
Emprunt Italien 5 0/0.	54	»	»	2 45	53 15	»
Autrichiens.	350	»	»	15	350	»
Sud-Autrich.-Lombards.	370	»	»	15	360	»
Victor-Emmanuel.	92 50	»	»	7 50	93	»
Romains.	70	»	»	12	75	»
Crédit Mobilier Espagnol.	300	»	»	20	300	»
Saragosse.	177	»	»	15	174	»
Séville-Xérès-Séville.	40	»	»	1	40	»
Nord-Espagne.	125	»	»	20	120	»
Compagnie immobilière.	425	»	»	10	405	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	314 50	»	»	»	310	»
Orléans.	305	»	»	»	300	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	303	»	»	»	292	»
Ouest.	304 25	»	»	»	295	»
Midi.	303 50	»	»	»	293	»
Est.	307	»	»	»	300	»

Saumur, P. GOBET, imprimeur.